



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 24 mars 2020

Coronavirus - Covid-19 : Mise à disposition de masques - la stratégie de gestion et d'utilisation nationale et les décisions régionales

Samedi 21 mars, le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a réaffirmé que la stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection visait à fournir prioritairement les professionnels de la santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi que les services d'aide à domicile et les transporteurs sanitaires. En Normandie, ces livraisons ont été effectuées en fin de semaine auprès des 11 établissements de santé support de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et des officines, qui interviennent alors en tant que plateforme de distribution auprès des structures et des professionnels concernés. En parallèle de ce stock national, l'ARS Normandie, avec l'appui du Préfet de région et des Préfets de département, a pu récupérer des stocks de masques au sein des services de l'Etat et des opérateurs publics. Ce stock régional a été réparti au bénéfice de professionnels libéraux, en amorçage des livraisons qui se feront par les officines dans le contexte de circulation active du virus*.

Dans les établissements de santé

Le principe d'une attribution centralisée, territorialisée et hebdomadaire des masques venant du stock Etat a été retenu. Les établissements de santé support de Groupement Hospitalier de Territoire ont ainsi vocation à assumer ce rôle d'établissement-plateforme avec le soutien des ARS.

En Normandie, les 11 établissements de santé supports de GHT ont reçu en fin de semaine dernière une livraison de masques destinés à l'ensemble **des établissements de santé publics et privés, des EHPAD, des structures pour les personnes handicapées et des transporteurs sanitaires, dont les SDIS**, de leur territoire.

Au total, ce sont ainsi **1 141 800 masques chirurgicaux et FFP2** qui ont été **délivrés aux établissements support de GHT pour toute la région Normandie**.

Pour les professionnels de santé libéraux et les services à domicile

Les officines reçoivent les masques à délivrer pour les **médecins généralistes et spécialistes, des infirmiers libéraux et des pharmaciens**, sur présentation de leur carte et de leur numéro professionnels.

Pour les départements classés en circulation active du virus*, une dotation de masques est également disponible en officine pour les **services d'aides et de soins à domicile, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes**.

En Normandie, les livraisons auprès des officines sont en cours depuis la fin de semaine dernière. **500 000 masques chirurgicaux et FFP2 sont en cours de livraison sur toute la région**.

Contact presse ARS de Normandie Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇒ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En Normandie, un stock régional constitué à partir des stocks existants dans les différents services de l'Etat, des opérateurs public et à partir de dons des collectivités territoriales, de particuliers et d'entreprises

Sans attendre que l'ensemble des cinq départements de la région ne soit considéré comme une zone où circule activement le virus, l'ARS Normandie a souhaité réaliser un déstockage, à titre exceptionnel et unique, des masques de protection disponibles en région.

Cet approvisionnement destiné aux **médecins et infirmiers libéraux, aux services d'aide à domicile, aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et aux transporteurs**, s'est déroulé samedi et dimanche dernier. Avec le concours des SDIS, chacun de ces professionnels ou structure a pu recevoir en proximité un lot de masques. Ainsi, au niveau régional, **ce sont 250 000 masques chirurgicaux et FFP2 qui ont été distribués**. Chaque SDIS, acteur impliqué et disponible a souligné le bon déroulement de cette distribution et la satisfaction des professionnels.

** Depuis le 19 mars 2020, le Calvados est considéré comme zone à risque (circulation virale importante) vis-à-vis du Covid-19. Depuis le 21 mars, au regard du nombre de cas l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime sont également considérées comme zones à risque. Afin de limiter la propagation du virus, l'ARS rappelle le nécessaire respect des mesures de confinement. Un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.*